ID: 074-217400522-20210408-DE\_2102-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de L'an deux mille vingt et un

membres: Le huit avril à vingt heures trente minutes

En exercice : 15

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Nadine CUSIN 1ère

Votants: 11 Adjointe

POUR: 11

CONTRE: /
ABSTENTION: /

Date de convocation: Le 31 mars 2021
Secrétaire de séance: Thierry DEFFAYET

<u>Présents</u>: Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Delphine BACHELLERIE, Pascal GROSFORT, Estelle SIMONIN, Cécile CASSOU-

LENS

Absent(e)(s) avec procuration: Vincent TISSOT, Odette LAUDE, Agnès RICHARD Absent(e)(s) sans procuration: Martin PHILIPPS, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER

## Délibération n° D21-02

Objet: TABLEAU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nadine CUSIN, 1ère Adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Vincent TISSOT, Maire, qui a quitté la salle.

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		821 490,46€	279 035,64€		279 035,64€	821 490,46€
Opérat.de l'exercice	789 524,71€	978 930,42€	179 303,54€	406 756,90€	968 828,25€	1 385 687,32€
Totaux	789 524,71€	1 800 420,88€	458 339,18€	406 756,90€	1 247 863,89€	2 207 177,78€
Résultats définitifs		1 010 896,17€	51 582,28€			959 313,89€

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

LA PRESIDENTE,

Certifiée exécutoire le 09 avril 2021 Transmise en Sous-Préfecture le 09 avril 202<u>1</u> Affichée le 09 avril 2021